

## Distribution d'arbres pour les bassins versants des rivières Bécancour et Nicolet



Publié le 6 Juin 2012

**Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) ont procédé en mai dernier à une campagne de distribution d'arbres destinés à la revégétalisation des bandes riveraines.**

Sujets : [Société sylvicole Arthabaska-Drummond](#) , [Association de chasse](#) , [Brigade verte de la MRC](#) , [Rivières Bécancour](#) , [Nicolet](#) , [Plessisville](#)

Ce sont 29 650 arbres qui ont été distribués aux citoyens, municipalités, associations et producteurs agricoles présents sur les bassins versants des rivières Bécancour et Nicolet.

Le GROBEC a distribué 16 900 arbres et tient à remercier l'Association de chasse et pêche de Plessisville (ACPP) pour l'accès à leur site ainsi que pour leur bénévolat. COPERNIC a pour sa part distribué 12 750 arbres et salue l'aide apportée par la Société sylvicole Arthabaska-Drummond (SSAD) pour l'entreposage des arbres et le don de sacs ainsi que la Brigade verte de la MRC des Sources pour leur bénévolat. Le support de ces partenaires a grandement facilité le déroulement de cette campagne de distribution. Les organismes de bassins versants (OBV) félicitent également tous ceux et celles qui ont uni leur effort pour effectuer les plantations.

Revégétaliser les berges s'avère une arme efficace pour restreindre la prolifération des algues bleu-vert. En effet, la bande riveraine est une barrière naturelle qui permet la rétention et la filtration des sédiments, en plus de régulariser la température de l'eau. De plus, elle offre d'autres avantages comme la stabilisation des berges, l'atténuation des crues et la création d'habitat faunique.

La campagne de distribution d'arbres, qui en est à sa sixième édition, est rendue possible grâce à la collaboration du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) qui fournissait les arbres et à la participation financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP) dans le cadre du Plan d'intervention 2007-2017 sur les algues bleu-vert. Le support technique a été assuré par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

Rappelons que les organismes de bassins versants (OBV) sont des organismes mandatés par le gouvernement du Québec en vertu de la «Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection». En concertation avec les acteurs de l'eau, ils élaborent un plan directeur de l'eau et assurent le suivi de sa mise en oeuvre.